



Expulsion de l'appartement ou je vis

Par rudy93100

Bonjour,

Mon ex compagne avec qui je ne suis ni marié ni pacsé mais avec qui j'ai un fils, me demande de quitter le domicile familial.

Je ne suis pas inscrit sur la bail mais j'y vis maintenant depuis 1 an.

J'ai quelques que papier a mon nom ici mais voila tout.

Dois je quitter le domicile sans broncher ou ai-je le temps de trouver de quoi rebondir ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez quitter ce logement au plus vite, car vous n'y avez aucun droit en concubinage.

Par isernon

bonjour,

selon la jurisprudence, votre ex doit vous laisser un délai raisonnable (2 à 3 mois) pour retrouver un logement.

salutations